

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté DSRP 2

Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des risques et Catastrophes

Appui à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des risques et Catastrophes (SNPS/GRC)

Groupe de Travail Protection sociale DSRP- CSRP

Dakar septembre 2007

DESCRIPTION SOMMAIRE

Titre du projet

Appui à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes (SNPS/GRC) dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP2

Le Sénégal a identifié la vulnérabilité des populations et des secteurs économiques aux risques et catastrophes parmi les principaux facteurs qui empêchent la croissance et la réduction de la pauvreté et a retenu de faire de la protection sociale, de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes l'un des piliers de sa stratégie de développement durable au même titre que la création de richesse, l'accès aux services sociaux et la bonne gouvernance. C'est dans cette perspective qu'il a été élaboré en 2005 la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes, (SNPS/GRC), qui propose une vision intégrée de tous les risques qui conduisent à la vulnérabilité des populations. Il a été retenu d'intégrer cette stratégie dans le DSRP2 comme troisième axe stratégique.

La stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes (SNPS/GRC), se fixe pour objectif global **« d'améliorer la capacité des groupes vulnérables à recevoir des services sociaux et économiques et les protéger contre les risques qui peuvent réduire leur bien-être, d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale notamment pour les travailleurs ruraux, les personnes âgées, les handicapés, les sans emplois et les femmes au foyer.. »**

Compte tenu de la nouveauté de cet axe capital dans le DSRP2, du caractère multisectoriel des actions à mettre en œuvre et des interrelations des objectifs fixés avec les autres axes du DSRP notamment pour l'atteinte des OMD, la préparation, la formulation des programmes à inscrire dans le processus budgétaire deviennent une condition critique pour la mise en œuvre du DSRP2. A cet effet diverses initiatives ont été prises en relations avec les partenaires notamment avec le PNUD qui appui le volet gestion des risques et catastrophes, le BIT qui appui le volet protection sociale, la Banque Mondiale qui appuie dans le cadre du CSRP les actions en faveur des groupes vulnérables. D'autres volets de la SNPS/GRC sont en phase de test par le gouvernement, c'est le cas du Plan SESAME avec le ministère de la santé, le programme protection sociale des ruraux avec le ministère en charge du développement rural, le programme de réhabilitation communautaire des personnes handicapées avec le ministère en charge de la solidarité Etc. Compte tenu du caractère multisectoriel de cette composante du DSRP2, il était retenu à l'instar de la SCA de mettre en place un secrétariat pour coordonner et assurer la mise en synergie et le suivi des actions. Ce secrétariat devait assurer une bonne prise en compte dans le processus budgétaire des programmes et d'assurer le suivi et les évaluations pour rendre compte des progrès dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, du CSRP entre autres. La mise en place de ce secrétariat dont les fonctions ont jusque là été assurées de manière ad hoc par la Cellule DSRP et l'AFDS (dont la directrice assurait la présidence du groupe CSRP) devient une urgence et constitue une condition préalable pour la mise en œuvre de la SNPS/GRC.

L'Objectif global du projet est d'appuyer le gouvernement du Sénégal à opérationnaliser la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes et d'assurer le suivi multisectoriel et concerté de la mise en œuvre et du suivi évaluation.

L'assistance au Gouvernement du Sénégal vise de manière globale à appuyer les services compétents à opérationnaliser l'axe « Protection sociale et gestion des risques et catastrophe » du DSRP 2. Plus spécifiquement elle contribuera à :

- La mise en place et le fonctionnement du secrétariat de la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques majeurs de catastrophes en charge de la coordination, de l'animation et du suivi des indicateurs et des évaluations
- La mise en œuvre d'un processus d'appropriation nationale de la SNPS/GRC
- Le renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs nationaux;
- L'organisation d'un cadre de mobilisation de ressources pour le financement des programmes.
- l'appui à la formulation des programmes prioritaires de la SNPS par la réalisation des études, les concertations, les voyages d'études.

Le présent projet est prévu pour une durée de 3 ans et le budget total du projet se chiffre à **571 882 500cfa**

I - CONTEXTE

Le diagnostic fait sur la *protection sociale* au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires. Ces systèmes *formels et non formels* connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables liés à la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies. Par ailleurs, des questions cruciales se posent en matière de protection sociale notamment (i) la confiance dans les systèmes collectifs, (ii) la transparence dans l'affectation des ressources, l'adaptation de la protection sociale aux évolutions du salariat, l'accès de tous aux progrès médicaux, les coûts importants de la prise en charge médico-sociale, les remboursements insuffisants.

En ce qui concerne *les systèmes de prévention et de gestion des risques*, ils sont confrontés à une série de défis liés à l'absence de synergie, la faiblesse prise de conscience par les acteurs publics et privés de l'importance de la prévention. Pour relever tous ces défis, diverses initiatives sectorielles ont été prises avec l'appui des partenaires au développement. En ce qui le concerne le gouvernement a pris une série de mesures : des lettres de politique sectorielles (sur la sécurité sociale,) mise en place du conseil de la sécurité sociale ; et des actions en faveur de certaines catégories vulnérables comme les personnes handicapés et les retraités et. Par ailleurs les acteurs privés et les OSC ont initié des actions dans le domaine de la protection sociale avec l'appui des partenaires.

Pour assurer une cohérence dans les interventions, le gouvernement a inscrit la formulation d'une stratégie de protection sociale intégrée dans les priorités du pays et retenu de faire de cette stratégie l'instrument de mise en œuvre des actions de lutte contre la vulnérabilité dans la stratégie de réduction de la pauvreté dans le DSRP2 2006-2011. Dans cette perspective le gouvernement a mis en place par arrêté du premier ministre un comité de pilotage coprésidé par le ministère en charge du développement sociale et le ministère en charge de travail et des organisations professionnelles pour formuler une stratégie nationale de protection sociale SNPS..

Un processus participatif impliquant les différents services, les syndicats, les ONG et autres OSC a abouti à l'élaboration et à la validation en 2005 de la SNPS/GRC. Les résultats ont été intégrés dans le processus de révision du DSRP et le gouvernement a retenu d'inscrire tous les programmes et actions retenues dans cette SNPS/GRC dans le PAP du DSRP2 pour la période 2006-2010. Ces programmes et actions seront mis en œuvre par divers acteurs dont les principaux sont les ministères en charge de l'économie et des finances, de la solidarité nationale et du développement sociale, de la fonction publique et des organisations professionnelles, de la santé , de la protection civile, de l'agriculture etc.

II. STRATEGIE

Le Sénégal étant un pays pilote dans le cadre du Projet du Millénaire, la révision du DSRP et l'intégration des OMDs dans le cadre global de planification nationale ont été saisies par les acteurs pour inscrire les politiques dans la perspective d'un Développement Durable qui place la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes au cœur des politiques publiques. L'axe protection sociale et gestion des risques et catastrophes du DSRP2 comportent des actions et mesures (PAP du DSRP 2006-2010) articulées autour des quatre domaines d'intervention suivants impliquant plusieurs ministères:

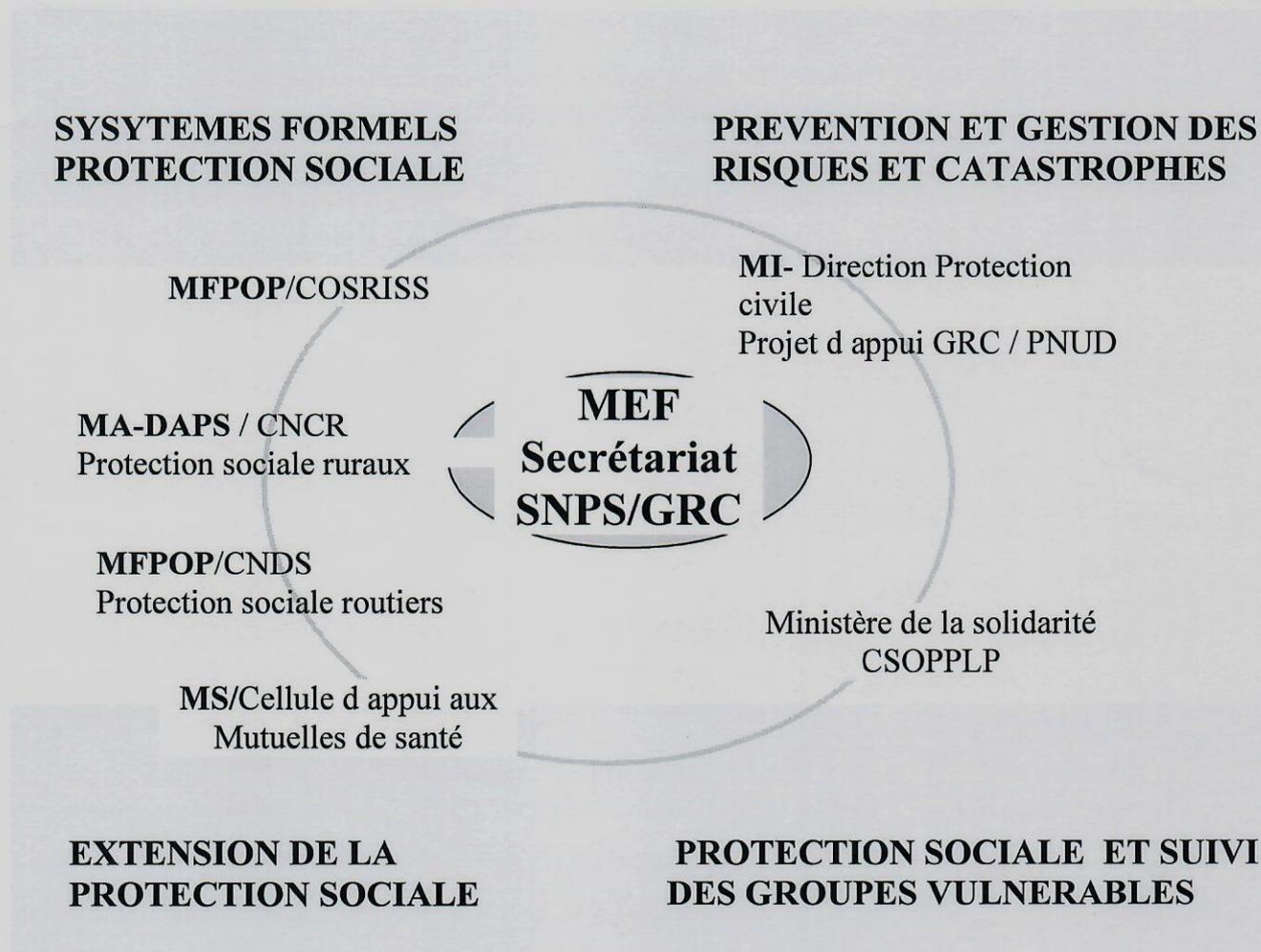
- 1) **réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale**, (ministères en charge de l'emploi, du travail, de l'économie et des finances)
- 2) **extension de la protection sociale**, (ministères en charge de l'emploi, du travail ; de l'agriculture, du transport et des infrastructures, de l'économie et des finances etc.)
- 3) **Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes**,(ministères en charge de l'intérieur et de la sécurité ; de l'industrie, du travail, des mines, de l'agriculture, de l'habitat, de l'économie et des finances)
- 4) **Amélioration de la capacité de réponse aux chocs et risques** pour les groupes vulnérables (ministères en charge de la solidarité, du développement social, de la femme ; de l'économie et des finances)

Le caractère multisectoriel de ces actions, la multiplicité, la diversité des acteurs, la nature novatrice des actions à formuler et à mettre en œuvre nécessitent un dispositif de pilotage et de coordination opérationnel suffisamment souple, reconnu par les acteurs, et disposant de moyens de fonctionnement autonomes et durables pour mener à bien cette tâche. Ce dispositif qui comprend les structures ministérielles en charge des dossiers spécifiques devra être complétée par un secrétariat léger qui aura une fonction d'impulsion, de mise en relation ou en réseaux, de coordination, de facilitation et de plaidoyer auprès des services compétents et des partenaires. Cette structure aura aussi en charge l'élaboration des rapports de suivi dans le cadre des engagements du gouvernement (DSRP, CSR, OMD)

Le présent programme vise à fournir une assistance pour opérationnaliser ces options du gouvernement.

L'assistance des partenaires au Gouvernement devra se faire à travers une implication concrète dans les activités liées au renforcement des capacités nationales en matière de planification et de suivi évaluation. A cet effet, un rôle majeur devrait être assigné au PNUD, et à la Banque Mondiale qui coprésident la commission des partenaires au développement pour la mise en œuvre du DSRP. De par sa vocation d'outil de coordination des activités opérationnelles du Système des Nations Unies, le PNUD devra mettre à contribution l'Equipe des Nations Unies dans le Pays (UNDAF), en plus des

appuis attendus du BIT, de UNFPA et de l'UNICEF chacun dans ses domaines de compétences. La Banque Mondiale devra apporter un appui à travers le CSRP, cadre dans lequel la SNPS/CRC a été élaboré.



III. CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS

1. Objectif global

La protection sociale et la gestion des risques constituent les instruments privilégiés pour une croissance accélérée et une réduction durable de la pauvreté. A ce titre les interventions publiques destinées à aider les individus, les ménages et les communautés seront mises en œuvre pour mieux aplanir les irrégularités de revenus et de consommation et à réduire la probabilité de pertes dévastatrices de bien-être et de basculement dans la pauvreté et à appuyer les ménages et individus qui se trouvent dans la pauvreté.

A long terme, le gouvernement s'est fixé à l'horizon 2015 les objectifs suivants (cf. DSP2) : (i) étendre les instruments de protection sociale en faisant passer, le taux de couverture en assurance maladies de 20% à 50 % de la population et en mettant en place un régime de protection sociale qui couvre les risques liés aux calamités pour les ruraux et des régimes qui couvrent les risques pour le

secteur informel et artisanal ; ii) atteindre à l'horizon 2015 un taux de vulnérabilité suffisamment faible pour être compatible avec une croissance maîtrisée, (iii) intégrer la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes à tous les niveaux et en particulier dans les politiques nationales, les plans locaux, les projets et programmes de développement et dans les entreprises ; (iv) améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables ; v) assurer l'équité dans la prise en charge des besoins de protection sociale des groupes vulnérables

A court et moyen terme, il s'agit d'améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables ; de garantir l'accès aux services sociaux de base des groupes vulnérables ; d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale notamment les mutuelles ; d'améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ; de mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres ; de garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables, tout en leur permettant de s'insérer dans les systèmes formels de protection sociale ; de renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources en faveur des groupes vulnérables ; d'améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables ;

Pour réaliser ces objectifs, il est indispensable de mettre en place un dispositif de mise en œuvre avec un secrétariat chargé (i) d'appuyer les ministères sectoriels à conduire la formulation des programmes, (ii) d'assurer l'alignement des programmes sur les orientations du DSRP2, (iii) de favoriser la synergie et la complémentarité des actions, (i) d'assurer un suivi et une évaluation participative et (iv) de rendre compte au gouvernement et aux partenaires au développement (DSRP2, CSRП etc.)

2. Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques à atteindre portent sur :

- Renforcer les capacités de pilotage et de coordination des actions et programmes dans le domaine de la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes
- Doter le Pays de programmes opérationnels de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes
- Garantir une meilleure intégration des programmes inscrits dans la stratégie nationale de PS et les programmes nationaux dans les CSDMT et dans le budget
- Assurer l'information, la coordination et le suivi évaluation

3. Résultats Attendus

La mise en œuvre du programme, à travers ces différents axes d'intervention, devrait permettre d'atteindre les résultats ci après :

Résultats 3.1 : Un secrétariat chargé de la mise en œuvre de la SNPS/GRC est mis en place et est fonctionnel;

Activité 3.1.1 : l'équipe du secrétariat est mise en place et les équipements acquis

Activité 3.1.2 : les réunions du comité de pilotage de la SNPS et du groupe de travail de l'axe protection sociale et gestion des risques du DSRP2 sont régulièrement organisées;

Résultats 3.2 : les programmes retenus dans la SNPS et dans le DSRP2 sont formulés et valides

Activité 3.2.1 : Elaborer une matrice annuelle d'actions prioritaires,

Activité 3.2.2 : Elaborer et adopter les termes de référence des études ;

Activité 3.2.3 : Choisir les consultants pour la réalisation des études ;

Activité 3.2.4 Organiser des ateliers de restitution des travaux des consultants, finalisation des études ;

Activité 3.2.5 Organiser des ateliers de validation des programmes par le Comité de pilotage

Résultats 3.3 : Les capacités des acteurs sont renforcées.

Activité 3.3.1 : Renforcer les capacités de l'Administration et des Collectivités Locales et des OSC

Activité 3.3.2 : Mettre en œuvre les plans de formation, communication, d'information et de sensibilisation sur la SNPS /GRC;

Activité 3.3.3 Organiser des ateliers pour promouvoir la Stratégie auprès des acteurs nationaux concernés, la population et les partenaires au développement ;

Résultats 3.2 : Un système de suivi -évaluation est mis en place

Activité 3.2.1 : Elaborer une étude sur le suivi évaluation de la SNPS

Activité 3.2.2 : Organiser un atelier de validation de l'étude ;

Activité 3.2.3 : Définir les composantes du système de suivi évaluation, les moyens humains, techniques et financiers, les modalités de fonctionnement

4. Composantes du Projet

Le projet comporte quatre composantes :

Composante 1 : Mise en place du secrétariat de la SNPS et de gestion des risques et catastrophes ;

Composante 2 : coordination et supervision des études de faisabilité des programmes prioritaires de la SNPS /DSRP/CSRP.

Composante 3 : Conception d'un Système de suivi des indicateurs de Protection sociale

Composante 4 : Renforcement des capacités et information /communication ;

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Pour le suivi de la mise en œuvre du DSRP2, le gouvernement a retenu la mise en place de Groupe autour de chaque axe stratégique sous la présidence d'une structure compétente. En ce qui concerne l

axe sur la protection sociale et gestion des risques et catastrophes dont le ministère en charge de la solidarité nationale assure la présidence, les membres sont les ministères et organisations de la société civile déjà impliqués dans le processus de formulation de la SNPS/GRC . Ce groupe constituera le Comité de Pilotage du projet.

V. SUIVI ET EVALUATION

Le Suivi-Evaluation participatif représente une partie importante exécutée par l'Equipe du Projet avec la collaboration du Ministère de l'Economie et des Finances / Cellule DSRP, les points focaux DSRP des ministères et des autres partenaires dont la participation est jugée utile. Pour évaluer les réalisations, le projet organise des activités de Suivi-Evaluation en adéquation avec les normes nationales. Le Suivi-Evaluation doit contribuer à définir des procédés et dispositifs méthodologiques, techniques et sociaux permettant d'apprécier et de mesurer la bonne exécution du projet.

Le système de suivi évaluation fournit des outils pour :

- Adopter une gestion axée sur les résultats ;
- Assurer la participation effective et durable des parties prenantes
- Mieux coordonner les interventions des partenaires

Pour la diffusion des résultats, l'Unité de Gestion du Projet, secrétariat SNPS est responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants :

Rapport de démarrage

Dans le cadre du démarrage, un programme d'activités est élaboré. Un Plan de Travail détaillé et un budget pour la première année d'exécution sont élaborés dans les quarante-cinq jours, incluant le lancement du projet, les montants prévus pour l'exécution des activités, le cadre logique, la composition des comités, l'approche proposée.

Rapport d'activités annuel

Le Rapport d'activités annuel du Projet doit (i) établir les performances du projet en rapport avec le cadre logique, (ii) mettre en exergue les contraintes et difficultés rencontrées ainsi que les leçons apprises, (iii) et mesurer les écarts entre les prévisions et les réalisations, en rapport avec le dispositif de suivi – évaluation et du niveau d'exécution des dépenses.

Rapports périodiques

L'unité d'exécution du programme fournit un rapport trimestriel d'activités.

Publication du projet

La publication sera une méthode clef de capitalisation et de dissémination des résultats du projet. Ces publications seront effectuées (i) sous format scientifique ou comme information simple sur les

activités du projet, (ii) sous forme de format de communication de grand public en relation avec les acteurs de la société civile.

Rapport final du projet

Durant les trois derniers mois du projet, le Coordinateur du secrétariat doit préparer le Rapport Final. Ce document doit faire ressortir les activités, les réalisations et apports du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints, les risques encourus etc., Il doit mentionner les recommandations pour améliorer le dispositif

Le système d'élaboration des rapports est articulé comme suit :

Tableau 2 : Système d'élaboration des rapports

Activité	Equipe Responsable	Fréquence
Rapport trimestriel d'activités (RTA)	Equipe Projet	Trimestriel
Programme annuel	Equipe Projet/ MEF	Annuel / Trimestriel
Revue Tripartite	CSPLPMEF	Annuel
Evaluations à mi-parcours et évaluations finales	Equipe Projet /	A mi-parcours et en fin d'activités

Revue Tripartite

La revue tripartite est une rencontre de très haut niveau regroupant les différentes parties impliquées dans la mise en œuvre du projet. Le projet sera sujet à une revue tripartite au moins une fois par an par des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, des partenaires et des organisations de la société civile. La programmation sera faite en tenant compte du cadre d'harmonisation du *plan d'action de la déclaration de Paris*

Revue Tripartite Finale

Le Coordinateur National secrétariat est responsable de la préparation du Rapport Final et Ce Rapport sert de base de discussion pour l'évaluation finale.

Evaluation à mi-parcours

Une évaluation conjointe (MEF et Partenaires) sera effectuée à mi – parcours. Elle mettra l'accent sur le degré de réalisation des activités, l'efficacité et la bonne exécution du projet.

Evaluation finale

Une Evaluation Finale indépendante sera faite trois mois après la revue tripartite et sera focalisée sur les mêmes problématiques que l'évaluation à mi-parcours. Cette évaluation finale se préoccupe des impacts potentiels et de la durabilité des résultats.

Tableau : Système de Suivi

Activités de suivi évaluation	Structures responsables	Période
Adoption du projet	CSLPMEF Groupe Protection sociale DSRP2/CSRP	Septembre – octobre
Désignation du coordonnateur du secrétariat	MEF et CSPLP MEF	Octobre- Décembre 2007
Désignation assistants coordonnateurs	CSPLMEF- Ministères	Décembre 2007 janvier 2008
Mise en place équipe	Coordonnateur secrétariat	Janvier 2008
Atelier de départ	Coordination secrétariat	Février- mars 2008
Conseil interministériel sur la SNPS/GRS	MEF Ministère de la solidarité, Ministère Intérieur, Ministère Fonction Publique Coordination secrétariat	Janvier- Avril
Evaluation des moyens de vérification de ces indicateurs de projet	La cellule de coordination supervise la conduite des études et délègue l'exécution aux membres de son équipe	Démarrage, mi-parcours et fin du projet
Mesure des moyens de vérification des avances et des performances du projet (base annuelle)	Coordination du projet et équipe du projet	Chaque année, après les rapports de progression et de revue des projets et avant la préparation des Plans de Travail annuels
Rapports de progression annuels et revue des rapports	Le coordinateur du projet - MEF	Chaque année
Comité de Pilotage et rapports du Comité de Pilotage	Equipe de Projet	Chaque année, après la réception des rapports progressifs annuels
Rapports Périodiques	Equipe de Projet	Selon les termes du plan d'action
Evaluation à Mi-parcours	Coordinateur du Projet MEF Consultants externes (Equipe d'Evaluation)	Mi-parcours
Evaluation Finale Externe	Coordination du Projet Evaluations externes (Equipe d'évaluation)	Fin de la phase
Rapport Final	Equipe du Projet	Au moins plus d'un mois avant la fin de chaque phase
Publications sur les leçons apprises sur le projet (recherche, consultants)	Equipe du Projet	Chaque année

VI. BUDGET

Le budget du projet est estimé à près de 571 million cfa pour 3 ans et sera financé par des ressources budgétaires inscrites dans le cadre de l'instrument d'appui budgétaire de la Banque Mondiale, le CSRP, et des financements des programmes du système des Nations Unies (PNUD, UNFPA, BIT, UNICEF) qui manifestent un intérêt particulier à appuyer la Stratégie Nationale de Protection sociale dans le cadre du DSRP2.

BUDGET

**Appui à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des risques et Catastrophes
(SNPS/GRC)
BUDGET PREVISIONNEL 2008- 2010**

DESIGNATION	Quantité	Coût Unitaire	Montant			
			2 008	2 009	2 010	TOTAL PROGRAMME
Location bureaux		800 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	28 800 000
Installation réseaux informatiques et téléphoniques			1 500 000			1 500 000
Installation Split et divers			500 000			500 000
TOTAL AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS			11 600 000	9 600 000	9 600 000	30 800 000
Mobiliers de bureaux		7 000 000	7 000 000			7 000 000
Matériels et de bureaux (rétroprojecteur, Photocopieuse, Télécopieur, Ecran sur pieds)		3 500 000	3 500 000			3 500 000
Split	6	300 000	1 800 000			1 800 000
Appareils électroménagers (frigo et frigo bar)		350 000	350 000			350 000
Sous Total Mobiliers et Accessoires de Bureau			12 650 000			12 650 000
Motocycle		1 200 000	1 200 000			1 200 000
véhicule de liaison		15 000 000	15 000 000			15 000 000
Véhicule de terrain 4x4		20 000 000	20 000 000			20 000 000
Sous Total Matériels Roulants			36 200 000			36 200 000
Matériel informatique						
Ordinateurs PC (disque dur, licence, écran, antivirus, etc.)	6	1 500 000	9 000 000			9 000 000
Ordinateurs Portables	2	1 000 000	2 000 000			2 000 000
Imprimantes couleurs	1	500 000	500 000			500 000
Imprimantes noir et Blanc	2	400 000	800 000			800 000
Sous Total Matériels Informatique			12 300 000			12 300 000

Produits Entretien nettoisement			600 000	600 000	600 000	600 000	1 800 000
Entretien et maintenance matériel de bureaux et machines et réseaux			1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Assurance véhicules	2	400 000	800 000	800 000	800 000	800 000	2 400 000
Entretien et réparation véhicule		1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Carburant		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000
TOTAL FONCTIONNEMENT			13 900 000	13 900 000	13 900 000	13 900 000	41 700 000
TOTAL			235 650 000	162 500 000	146 500 000	146 500 000	544 650 000
Divers / imprévus: 5% du budget global			11 782 500	8 125 000	7 325 000	7 325 000	27 232 500
TOTAL GENERAL			247 432 500	170 625 000	153 825 000	153 825 000	571 882 500

ANNEXE 2 : Matrice des mesures DSRP2

Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Secteurs / Domaines	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale	1. Lutter contre l'évasion sociale et promouvoir la prévention des risques sociaux	132. Mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale 133. Mise en œuvre de programmes d'IEC et de renforcement des capacités des travailleurs et des acteurs sociaux 134. Élaboration et mise en place d'un système d'assurance emploi 135. Promotion de la couverture sociale des travailleurs atypiques
	2. Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation	136. Élaboration et adoption d'un code général de la sécurité sociale (application effective des textes et conventions) 137. Renforcement du dispositif de régulation (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS))
	3. Élargir le champ d'application des services de sécurité sociale	138. Mise en œuvre d'un programme d'extension des services de sécurité sociale à l'habitat social pour les travailleurs 139. Révision du champ de couverture du secteur non structuré pour inclure les chômeurs et les émigrés
	4. Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux	140. Consolidation et restructuration des IPM 141. Mise en place d'un programme de renforcement de la tutelle des IPM (agence de contrôle et de conseil) et des capacités des professionnels de la sécurité sociale
Extension de la protection sociale	5. Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance-maladie	142. Appui au dispositif de mise en œuvre et de suivi de l'extension de la protection sociale 143. Promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins et renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité 144. Mise en place de plans de Communication pour la Promotion des Mutuelles de Santé
	6. Mettre en place des mécanismes de prise en charge de maladies pour les personnes vulnérables	145. Amélioration des modalités de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale 146. Amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments essentiels pour les personnes atteintes d'affections lourdes et coûteuses
	7. Mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat	147. Mise en place de régimes adaptés à chaque profession 148. Mesures visant l'articulation entre les mutuelles de santé et le système formel de sécurité sociale
Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes	8. Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux	149. Programme formation et recherche sur le concept de risques et catastrophes 150. Mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale
	9. Assurer la coordination et la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes	151. Mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et mise en place d'une autorité nationale chargée de la protection civile
	10. Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations	152. Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations
	11. Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	153. Mise en place d'un système d'assurance des risques agricoles¹ 154. Mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les différents secteurs et domaines 155. Renforcement et décentralisation du Fonds de solidarité nationale et du fonds de calamité

¹ Création d'une société d'assurance spécialisée dans les risques agricoles et confection de produits d'assurances adaptés à notre agriculture

Protection sociale et suivi des groupes vulnérables	12. Améliorer le ciblage, le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables	156. Appui au dispositif de suivi- évaluation des Programmes de Lutte contre la Pauvreté 157. Renforcement des capacités en ciblage, suivi participatif et plaidoyer/communication des OCB, des OSC et des groupes vulnérables
	13. Améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit	158. Mise en œuvre de programmes d'appui aux groupes vulnérables par des allocations monétaires conditionnelles et non conditionnelles pour les familles.
Personnes handicapées	14. Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	159. Mise en place d'un programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage (aides techniques) 160. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'accessibilité des handicapés aux infrastructures et équipements sanitaires
	15. Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	161. Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés par la mise en œuvre de programme national d'éducation intégratrice
	16. Améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées	162. Mise en œuvre du programme de réadaptation à base communautaire (RBC) 163. Mise en place d'un fonds de promotion économique pour les handicapés 164. Sensibilisation des employeurs pour une discrimination positive en faveur des personnes handicapées 165. Promotion et protection des droits des personnes handicapées contre la stigmatisation et pour l'égalisation des chances (loi d'orientation sociale)
Femmes en situation de vulnérabilité	17. Promouvoir les Droits des Femmes et des filles	166. Développement et mise en œuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences et pratiques néfastes faites aux petites filles et aux femmes 167. Conception et vulgarisation des droits humains et notamment de la femme 168. observatoire... 169. Application effective des textes et conventions fondamentaux relatifs aux droits des femmes et à la protection des droits des filles et des femmes 170. Développement d'un plan de communication pour un changement de comportement favorable à l'autonomisation des femmes
	18. Améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité	171. Mise en œuvre du plan d'actions de la SNEEG 172. Mise en place de centres d'accueil et de suivi pour femmes et jeunes en situation de vulnérabilité 173. Mise à la disposition des femmes rurales des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits 174. Mise en place de programmes de suivi et d'accompagnement psycho social pour femmes et jeunes filles en situation de vulnérabilité
Enfants en situation de vulnérabilité	19. Développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile	175. Mise en œuvre du projet de généralisation de la primo prévention dans les programmes des centres de sauvegarde et les centres polyvalents 176. Renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge les enfants en situation de vulnérabilité
	20. Renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (<i>enfants de femme mendiante, enfants guide des handicapés, enfants des femmes touchées par l'extrême pauvreté, orphelins du VIH, enfants victimes de la toxicomanie, talibés, enfants abandonnés ou en conflit avec la loi</i>)	177. Programme de renforcement des structures et centres spécialisés sur les enfants en délinquance (centre sauvegarde, AEMO, ateliers spécialisés) 178. Appui aux 45 CPRS (46154) 179. Développement de filières de formation dans les daaras et renforcement des capacités des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés 180. Appui aux structures et associations de prise en charge des enfants

	21. renforcer la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et prendre les dispositions pour assurer une application effective	181. Mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'information et de plaidoyer sur la protection et les droits de l'enfant pour l'application effective des lois 182. Extension et renforcement des projets et programmes existants de lutte pour l'éradication du travail des enfants : « Projet contre les pires formes de travail des enfants » du MFFSD, « Programme sur le travail des enfants » du MFTOP, « Renforcement de la protection des enfants contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de violence » 183. Prise de mesures et de dispositifs pour la généralisation de l'enregistrement à l'état civil des enfants à la naissance
Personnes âgées ou aînés	22. Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés	184. Création d'un minimum vieillesse (sans contribution) 185. Mise en œuvre des mesures fiscales incitatives en faveur des retraités (défiscalisation totale des pensions du régime obligatoire et allègements fiscaux pour les régimes complémentaires) 186. Plaidoyer pour l'implication des aînés dans les programmes sociaux (santé, éducation, protection,...)
	23. Améliorer la prise en charge des aînés	187. Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie et promotion de l'enseignement de la géronto-gériatrie 188. Prise en charge des frais médicaux par les services concernés aux aînés non affiliés à l'IPRES ou au FNR
	24. Améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou aînés	189. Assurer des pensions de retraites décentes pour les retraités et garantir la viabilité à long terme des régimes 190. Mise en place d'un fonds de promotion des aînés 191. Sécurisation du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle
Jeunes	25. Renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes	192. Renforcement des ressources du Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAEJ), du Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) 193. Mise en œuvre des programmes de participation citoyenne des jeunes et de leurs groupements au développement économique, social et culturel de la nation
	26. Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents	194. Renforcement des projets et programmes de lutte contre la toxicomanie 195. Renforcement des programmes de protection et de soutien au développement harmonieux des adolescent(e)s les plus défavorisé(e)s
Rapatriés et Personnes déplacées	27. Promouvoir la réinsertion et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées	196. Mise en œuvre du programme d'urgence pour la reconstruction de la Casamance (ANRAC) 197. REVA
Réfugiés	28. Améliorer les stratégies de gestion des réfugiés	198. Appui aux stratégies d'aide au retour 199. Renforcement des capacités de la commission nationale d'éligibilité (CNE) 200. Réactualisation du droit d'asile 201. Prise en compte de l'approche genre
Population	29. Assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques	202. Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions prioritaire quinquennal mettant en œuvre les axes stratégiques de la Déclaration de la Politique de Population 203. Amélioration de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la politique de population (niveau national et régional)
	30. Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents	204. Accroître le nombre de centres ADO espaces jeunes